

# Rapports de suivi des audits de l'optimisation des ressources du *Rapport annuel 2016*

## Résumé

Nous avons pour pratique de formuler des recommandations précises dans nos rapports d'audit de l'optimisation des ressources et de demander aux ministères et aux organismes de la Couronne et du secteur parapublic de fournir une réponse écrite à chaque recommandation, que nous incluons dans nos rapports annuels. Deux ans après la publication des recommandations et des réponses connexes, nous faisons un suivi de l'état des mesures prises. Les ministères et les organismes de la Couronne et du secteur parapublic sont responsables de la mise en œuvre des recommandations formulées par notre bureau; notre rôle consiste à formuler de façon indépendante une conclusion sur les progrès réalisés par l'entité audité dans la mise en œuvre des mesures contenues dans chaque recommandation.

Dans chacun des rapports de suivi du présent chapitre, nous fournissons des renseignements généraux sur les audits de l'optimisation des ressources dont il est fait état au chapitre 3 de notre *Rapport annuel 2016* et nous décrivons l'état des mesures qui ont été prises pour donner suite à nos recommandations depuis lors, tel que signalé par la direction.

Nous avons effectué nos travaux de suivi conformément aux Normes canadiennes de missions de certification — Missions d'appréciation directe publiées par le Conseil des normes d'audit et de certification des Comptables professionnels agréés du Canada. Notre bureau se conforme aux Normes canadiennes de contrôle qualité. Nous nous sommes conformés aux exigences en matière d'indépendance et d'éthique du Code de déontologie des comptables professionnels agréés de l'Ontario, qui est fondé sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence raisonnable, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Nous avons obtenu un niveau limité d'assurance dans notre travail de suivi, qui consistait principalement en des enquêtes et des discussions avec le gouvernement, les ministères concernés ou les entités du secteur parapublic; un examen de leurs rapports d'étape et un examen de certains documents à l'appui. Dans quelques cas, les vérificateurs internes nous ont aussi aidés dans ce travail. Les procédures exécutées dans le cadre de ce travail diffèrent, de par leur nature et le moment où elles sont exécutées, de celles associées à une mission d'assurance qui aboutit à un niveau d'assurance raisonnable, comme un audit, et elles ont une portée plus limitée. Comme il ne s'agit pas d'un audit, nous ne pouvons pas fournir un niveau

élevé d'assurance que les mesures correctives décrites ont été mises en œuvre efficacement. Les mesures prises ou prévues peuvent être examinées plus en détail et faire l'objet de rapports lors d'audits ultérieurs. Les rapports d'étape tiendront compte de nos décisions quant à savoir si des audits futurs devraient être menés dans ces mêmes domaines.

En ce qui concerne l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations suivies, rien n'a été porté à notre attention pour nous laisser penser que les déclarations relatives à l'état d'avancement faites par la direction de l'entité ne donnent pas une image fidèle, à tous les égards importants, des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations.

Comme l'indique la **figure 1**, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de 66 % des mesures recommandées, dont 35 % ont été entièrement mises en œuvre. Les ministères qui ont fait le plus de progrès dans la mise en œuvre complète des mesures recommandées depuis 2016 sont le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du Trésor pour notre audit des Comptes publics de la province; le ministère de la Santé et des Soins de longue durée sur notre audit des opérations des grands hôpitaux communautaires; et le Secrétariat du Conseil du Trésor sur notre audit du processus provincial de nomination publique.

Cependant, peu ou pas de progrès ont été réalisés à l'égard de 29 % des mesures recommandées. Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse a fait peu ou pas de progrès dans la mise en œuvre de près de 76 % des recommandations de notre audit de la santé mentale des enfants et des adolescents. Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs n'a réalisé que peu ou pas de progrès dans la mise en œuvre de 63 % des mesures recommandées dans l'audit des évaluations environnementales et de 50 % des mesures recommandées dans l'audit du changement climatique. Par exemple, aucun progrès n'a été réalisé par le Ministère pour améliorer la rapidité de son processus d'examen des demandes de majoration de coût des évaluations environnementales afin d'éviter des retards inutiles dans les projets. En fait, les délais ont augmenté depuis le moment de notre audit.

Treize (3 %) des mesures recommandées ne s'appliquent plus. Cela est principalement attribuable aux changements apportés par le nouveau gouvernement élu le 7 juin 2018 et à sa décision de mettre fin progressivement au système de plafonnement et d'échange en Ontario.

Huit autres mesures de suivi (2 %) ne seront pas mises en œuvre. Des détails plus précis sont présentés dans les sections qui suivent la **figure 1**.

**Figure 1 : État global de la mise en oeuvre des recommandations de notre Rapport annuel 2016**

Préparé par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Section du rapport	Nombre de recommandations	Nombre de mesures recommandées	État des mesures recommandées			
			Pleinement mise en oeuvre	En voie de mise en oeuvre	Peu ou pas de progrès	Ne sera pas mise en oeuvre plus
1.01 Services de santé mentale aux enfants et aux jeunes	11	22	1.75	3.5	16.75	0
1.02 Changement climatique	16	28	3	0	14	11
1.03 État de la mise en oeuvre des dossiers de santé électroniques	12	23	6	15	2	0
1.04 Emploi Ontario	18	35	5.5	15.5	12	1
1.05 Autorisations environnementales	12	28	6	8	13	1
1.06 Évaluations environnementales	12	19	4	3	12	0
1.07 Services de logement et de soutien pour les personnes ayant des problèmes de santé mentale (en milieu communautaire)	14	34	1	15	18	0
1.08 Fonctionnement des grands hôpitaux communautaires	17	33	25	6	2	0
1.09 Metrolinx – Adjudication et surveillance des marchés de construction des transports en commun	17	38	20	14	0	1
1.10 Ministère des Transports – Adjudication et surveillance des marchés de construction de l'infrastructure routière	7	16	11	1	3	1
1.11 Factures des médecins	14	29	6	8	14	1
1.12 Services des hôpitaux psychiatriques spécialisés	15	34	13	11	10	0
1.13 Gestion de la chaîne d'approvisionnement Ontario et pratiques d'approvisionnement	12	20	12	6	2	0
1.14 Les contrôles généraux de l'information et de la technologie de l'information	7	33	12	19	1	0
1.15 Le processus provincial de nomination dans le secteur public	6	14	9	5	0	0
1.16 Comptes publics de la province	10	15	12	1	1	0
<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>421</b>	<b>147,25</b>	<b>131</b>	<b>120,75</b>	<b>13</b>
<b>%</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>35</b>	<b>31</b>	<b>29</b>	<b>3</b>